

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 septembre 2020

Objet

**Attribution de
subventions à titre
exceptionnel, ASL
Balcon de la
Burthe, ASL La
Chataigneraie,
ASL domaine de
Valpré**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 septembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT –
M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – M. DROILLARD –
Mme GRENOUILLEAU – Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET –
Mme ALFONSI – M. SAILHAN – M. ASFOR – Mme SOLA – M. MEHERZI –
Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. SINSOU – Mme ARNOLD –
Mme CASTAGNET – M. LEDOUX**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme BIJOUX à Mme LACUEY – M. BUNEL à M. BOURIGAULT
Mme DURLIN à M. GALAN – M. CALT à M. SINSOU**

Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 1992 la ville de Floirac verse une participation aux associations syndicales ayant en charge l'entretien des espaces verts privés.

Pour pouvoir répondre aux objectifs de l'agenda 21, du projet de ville et de la réglementation (Loi Labbé), un travail spécifique s'est mis en place depuis 2016 pour faire évoluer qualitativement la participation de la ville auprès des associations de lotissement.

Le 20 mai dernier, une session extraordinaire de la Commission environnement cadre de vie a permis d'analyser les 26 dossiers reçus.

Le 25 mai 2020, le Conseil Municipal a fixé les taux de subvention de la Ville pour l'année 2020 auprès des associations de lotissement dans l'accompagnement à l'entretien de leurs espaces verts.

Le 23 juin 2020, l'ASL le Balcon de la Burthe a transmis une facture mentionnant un débroussaillage de 680 m² et un de 90 ml. Lors de l'instruction de la demande de subvention, un seul débroussaillage était mentionné. Après contact avec le gestionnaire de l'ASL, il s'avère que la prestation de 2019 n'a pas pu être réalisée. Une nouvelle entreprise a été mandatée pour effectuer les débroussaillages en 2020.

Le 08 juillet 2020, l'ASL la Chataigneraie a déposé des factures relatives à la fourniture d'un éco piège, d'un châtaignier, de boules de graisse et de terreau ainsi que des travaux de mise en sécurité sur le cèdre et le pin du lotissement. Seuls les travaux de mise en sécurité étaient mentionnés dans le devis du dossier.

Le 22 juillet 2020, l'ASL le Domaine de Valpré a demandé – une subvention pour prendre en charge la plantation de 15 arbres. Cette intervention n'apparaissait pas dans la demande de subvention.

Le 15 septembre 2020, l'ASL le Domaine de Sybirol a transmis une facture d'un montant de 474,30€ à la suite de dégâts causés par la tempête de 2019 et sollicite une demande de subvention exceptionnelle.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de ces demandes de subventions exceptionnelles :

ASL	MONTANT DE LA PLUE-VALUE DES TRAVAUX OU FOURNITURES	TAUX DE SUBVENTION 2020	MONTANT DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
BALCON DE LA BURTHE	235,20	50	117,60
CHATAIGNERAIE	156,90	50	78,45
DOMAINE DE VALPRE	887,90	40	355,16
DOMAINE DE SYBIROL	474,30	50	237,15

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu le rapport ci-dessus,

Vu l'avis de la Commission Environnement et Cadre de Vie du 15 septembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE d'attribuer à l'ASL Balcon de la Burthe une subvention exceptionnelle d'un montant de 117€60

DECIDE d'attribuer à l'ASL la Chataigneraie une subvention exceptionnelle d'un montant de 78€45

DECIDE d'attribuer à l'ASL Domaine de Valpré une subvention exceptionnelle d'un montant de 355€16

DECIDE d'attribuer à l'ASL Domaine de Sybirol une subvention exceptionnelle d'un montant de 237€15

DIT que le montant de la dépense est inscrit au budget à l'article 6574.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 28 septembre 2020

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
 Pour : 33
 Contre
Abstention :



Le Maire,